

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 4-8 juin 2012

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 5 de l'ordre du jour

Pour information*



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2012/5-D
8 mai 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

SUITE DONNÉE À LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE NUTRITION

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, PS*: M. M. Aranda da Silva tél.: 066513-2988

Chef, PSN**: M. M. Bloem tél.: 066513-2565

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



^{*} Division des politiques, de la planification et des stratégies

^{**} Service de la nutrition et des questions relatives au VIH/sida

PROJET DE DÉCISION*

Le Conseil prend note du document intitulé "Suite donnée à la politique du PAM en matière de nutrition" (WFP/EB.A/2012/5-D).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



-

INTRODUCTION

1. En février 2012, le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique du PAM en matière de nutrition" (WFP/EB.1/2012/5-A), qui exposait les activités menées par le PAM aux côtés de partenaires des Nations Unies, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé pour aider les gouvernements à définir et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies dans le domaine de la nutrition. Le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) souscrivent à la feuille de route du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) qui préconise des mesures pour lutter contre la dénutrition. Chaque organisme exploitera ses propres avantages comparatifs dans les domaines de la sensibilisation, de l'assistance technique et du renforcement des capacités nationales.

- 2. Le PAM travaillera dans le cadre du Mouvement SUN, du partenariat REACH visant à éliminer la faim chez les enfants, du Comité permanent de la nutrition et du système d'action groupée pour coordonner ses activités avec celles de ses partenaires, combler les lacunes et éviter les doubles emplois. Ses priorités seront les suivantes:
 - le traitement de la malnutrition aiguë modérée;
 - la prévention de la malnutrition aiguë modérée (émaciation);
 - la prévention de la malnutrition chronique (retard de croissance);
 - les carences en micronutriments; et
 - les programmes prenant dûment en compte la nutrition.
- 3. Les précisions qu'a demandées le Conseil lorsqu'il a approuvé la nouvelle politique sont indiquées ci-après.

Calendrier de communication des mises à jour sur l'application de la politique

4. Tous les deux ans à compter de 2013, le Secrétariat communiquera au Conseil, à sa session annuelle, un point sur l'avancement de la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de nutrition. Les mises à jour, qui seront soumises pour information, comprendront: i) les enseignements tirés des programmes qu'exécute le PAM et de l'assistance qu'il apporte aux gouvernements dans la mise en œuvre de stratégies dans le domaine de la nutrition; ii) les dernières évolutions au sein du Comité permanent de la nutrition et du mouvement SUN; iii) des exemples illustrant la collaboration menée avec des partenaires tels que l'UNICEF, l'OMS et la FAO pour lutter contre la dénutrition; iv) des exemples de l'assistance apportée par le PAM aux gouvernements en faveur du renforcement des capacités en matière de nutrition; et v) les aspects essentiels du travail que réalise le PAM dans les contextes d'urgence et de développement dans les domaines où il a un avantage comparatif. Afin de tenir compte des recommandations qui seront issues de l'évaluation de la politique dont le Conseil devrait être saisi à sa session annuelle de 2015, un point sur l'application de cette politique sera présenté au Conseil en juin 2015.



Prévisions budgétaires et information sur les possibilités de mobilisation de ressources

5. La politique en matière de nutrition engage le PAM à réaligner ses priorités et ses budgets de façon à contribuer aux interventions conduites par les gouvernements dans ce domaine. Le document d'évaluation intitulé "Rapport succinct de l'évaluation stratégique des partenariats dans le cadre de la transition de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire" (WFP/EB.1/2012/6-A) soulignait la nécessité de renforcer les capacités du personnel du PAM en matière de nutrition et recommandait de prendre des mesures dans divers secteurs, comme la formation du personnel, les incitations à l'intention des directeurs et les compétences requises pour diriger. Il faudra pour cela cibler l'affectation des ressources existantes et dégager des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre la politique et renforcer les capacités du PAM.

- 6. Le Plan de gestion du PAM (2012–2014) alloue des ressources dans le but d'attirer l'attention sur les questions touchant la nutrition sans augmenter les dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP).
- 7. Pour appliquer sa politique en matière de nutrition, le PAM devra procéder à des investissements extrabudgétaires ponctuels de façon à:
 - consolider les cadres de partenariat et de renforcement des capacités nationales en matière de nutrition;
 - ➤ développer les compétences du personnel dans le domaine de la nutrition à différents niveaux grâce à des outils ciblés, à l'amélioration des orientations relatives à la conception des interventions, à la formation, à la communication et à la sensibilisation;
 - ➤ améliorer l'analyse de la situation nutritionnelle, afin d'évaluer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation d'aliments riches en éléments nutritifs chez les jeunes enfants et les femmes, en intégrant ces questions dans les évaluations;
 - faire en sorte que la livraison soit plus rapide et plus fiable, par exemple en effectuant des achats anticipés et en continuant de donner la priorité aux achats locaux et régionaux; et
 - ➤ améliorer les capacités de suivi et d'évaluation, mener des travaux de recherche et effectuer des études sur le rapport coût-efficacité.
- 8. Pour apporter ces améliorations sur une période de cinq ans, le PAM estime qu'il aura besoin d'un soutien extrabudgétaire supplémentaire de 15 millions de dollars É.-U. Au moment où le présent rapport a été établi, le PAM avait reçu des annonces de contributions de la part de l'Arabie saoudite, du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Luxembourg, et des fonds devaient lui être alloués dans le cadre des partenariats avec la Children's Investment Fund Foundation, l'Initiative Micronutriments et Royal DSM N.V.; ces financements, d'un montant de 9 millions de dollars, appuieront la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de nutrition. Le PAM continuera de solliciter le secteur privé et les partenaires gouvernementaux pour combler le déficit de financement, et il informera le Conseil des progrès accomplis dans la mobilisation des fonds nécessaires à l'occasion des points annuels sur la politique de la nutrition.



9. Le PAM continuera d'harmoniser ses programmes avec sa politique en matière de nutrition en distribuant les bons aliments au bon moment, en particulier au cours des 1 000 premiers jours de la vie et pour les enfants de 3 à 5 ans. Les projets liés à la nutrition seront suivis par des nutritionnistes qui en vérifieront la validité technique. Le recours à des aliments spéciaux plus adaptés n'entraîne pas automatiquement une hausse des coûts: l'emploi de ces produits pourrait permettre au PAM d'obtenir les effets directs escomptés plus rapidement, et des données probantes montrent que le risque de partage des rations avec d'autres membres du ménage pourrait être réduit. Le Plan de gestion actuel donne la priorité au financement d'interventions nutritionnelles conçues et mises en œuvre efficacement, surtout dans le cadre des opérations d'urgence et des interventions de redressement. Cependant, les dépenses opérationnelles supportées annuellement par le PAM pour mener à bien ces interventions sont difficiles à estimer, car elles dépendent de divers facteurs, comme le nombre de crises et leur gravité, les besoins des gouvernements, les contributions des donateurs et les partenariats. Tous les nouveaux programmes seront soumis à l'approbation du Conseil.

Calendrier d'élaboration d'un cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la politique

- 10. Le Secrétariat consultera les organismes des Nations Unies en vue d'élaborer un cadre de partenariat, conformément aux recommandations formulées dans le document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation stratégique des partenariats dans le cadre de la transition de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire" (WFP/EB.1/2012/6-A). Ce cadre sera présenté au Conseil, pour approbation, à sa session annuelle de 2013. Le soutien qu'apporte le système des Nations Unies aux gouvernements pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nutritionnelles destinées à lutter contre les nombreuses causes de la dénutrition sera coordonné et harmonisé par l'intermédiaire du Mouvement SUN, du partenariat REACH, du Comité permanent de la nutrition et du système d'action groupée, de façon à promouvoir l'efficacité, l'efficience, la complémentarité et le recours à des approches intégrées. À l'échelle des pays, les organismes des Nations Unies soutiendront ensemble les politiques nutritionnelles gouvernementales par l'entremise des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, du partenariat REACH et du système d'action groupée.
- 11. Le cadre de partenariat s'inspirera des politiques nutritionnelles du PAM, de l'OMS, de l'UNICEF et de la FAO, et définira les priorités et les activités du PAM sur la base de la feuille de route SUN, qui est reconnue par les gouvernements, le système des Nations Unies, les milieux universitaires et la société civile. Il recensera les domaines dans lesquels les contributions du PAM sont liées à celles d'autres organismes des Nations Unies et donnera corps à l'engagement qu'a pris le PAM de travailler en partenariat avec ces derniers dans le but d'éliminer les doubles emplois et de combler les lacunes.
- 12. Les gouvernements dirigeront la mise en œuvre des programmes nationaux de nutrition. Les partenariats qu'ils ont noués avec les organismes des Nations Unies en vue de soutenir ces programmes feront intervenir le PAM pour la sensibilisation, le renforcement des capacités, ainsi que la conception et la mise en œuvre d'interventions destinées à donner accès à des régimes alimentaires sains. Le PAM et ses partenaires appuieront les gouvernements dans la réalisation d'analyses de situation. Ils les aideront aussi à concevoir des interventions pluridisciplinaires susceptibles d'inclure des formes d'aide fondées sur les vivres, les transferts monétaires et les bons, et des opérations complémentaires qui tiendront compte de la problématique hommes-femmes et seront reliées à des mécanismes



de protection sociale. Le PAM travaillera aux côtés de l'OMS, de l'UNICEF, de la FAO et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et dans le cadre du mouvement SUN et du partenariat REACH, afin d'aider les gouvernements à intégrer des interventions nutritionnelles dans les programmes de sécurité, de santé et de protection sociale, et à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de suivi et d'évaluation.

13. À plus long terme, le PAM propose d'établir, avec le concours de l'UNICEF, de l'OMS et de la FAO, une répartition des activités touchant la nutrition sur le modèle de la division des tâches établie par ONUSIDA.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP dépenses administratives et d'appui aux programmes

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

OMS Organisation mondiale de la Santé

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

SUN Renforcer la nutrition

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

